



MONT-CARMEL

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2023

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Mont-Carmel, tenue ce sixième jour de juin deux mille vingt-trois à dix-neuf heures trente au lieu habituel des réunions du conseil, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, à laquelle séance régulière sont présents :

Monsieur le Maire Pierre Saillant

Mesdames les conseillères : Josée-Ann Dumais, Mélanie Lévesque, Réjeanne Raymond Roussel

Messieurs les conseillers : Ghislain Dionne, Lucien Dionne

Absent : monsieur Denis Lévesque

1. Ouverture

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Saillant maire; madame Maryse Lizotte directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de greffière. Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19h30.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2023

4. Correspondance

5. Gestion financière

5.1 Approbation des dépenses et autorisation de paiements

5.2 Autorisation - Embauche personnel Plage lac de l'Est

5.3 Autorisation - Signature d'une entente avec la CNESST pour la constitution d'une Mutuelle de prévention

5.4 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 158 700 \$ qui sera réalisé le 13 juin 2023

5.5 Adjudication du contrat au soumissionnaire et emprunt par billet réalisé en vertu du règlement d'emprunt 226-2011.1

5.6 Adoption du budget SHQ 2023

5.7 Nomination – Directrice de la Maison du Haut-Pays

6. Législation

6.1 Nomination d'une personne responsable de la vérification des antécédents judiciaires des employés du Camp de jour

7. Nouvelles affaires

7.1 Adoption de la Charte de bienveillance du Kamouraska

7.2 Tour de table des membres du conseil

7.3 Motion de félicitations

7.4 Appui au projet de commémorations des 50 ans des Opérations Dignité et hommage aux familles expropriées et aux villages fermés par le Plan de l'Est dans les années 70

AJOUT **7.5** Budget supplémentaire – consultation publique Politique de la famille et des aînés

8. Sécurité publique

8.1 Nomination - Représentant substitut au conseil d'administration de la Régie Kam-Ouest

9. Dépôt de documents

-Lecture et dépôt du Rapport du maire portant sur la situation financière – faits saillants 2022

-Lettre de démission de madame Josée-Ann Dumais à titre de présidente du Comité des Loisirs de Mont-Carmel

9. Période de questions

10. Levée de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

100-2023 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Mélanie Lévesque
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que proposé.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2023

Les membres du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2023 dans les délais prévus, affirment qu'ils en ont pris connaissance et renoncent à leur lecture;

101-2023 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ghislain Dionne
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2023.

4. Correspondance

Madame Maryse Lizotte, directrice générale et greffière-trésorière, fait la lecture de la correspondance qui a un intérêt public à la demande du président d'assemblée.

Annonce de la démission de madame Josée-Ann Dumais à titre de présidente du Comité des Loisirs de Mont-Carmel

5. Gestion financière

5.1 Approbation des dépenses et autorisation de paiements

102-2023 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Réjeanne Raymond Roussel
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'APPROUVER les dépenses de mai 2023, tels que détaillés à la liste suggérée ci-après annexée, à savoir :

Total des salaires :	29 869.97\$
Total des incompressibles :	46 845.90\$
Total des comptes à payer :	188 048.28\$
Grand total :	<u>264 764.15\$</u>

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

5.2 Autorisation - Embauche personnel Plage du lac de l'Est

103-2023 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée-Ann Dumais
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'EMBAUCHER messieurs Yves Duplessis, Maxime Dionne, Bill Roussy à l'accueil, l'entretien et la surveillance, monsieur Steve Martin à la voirie locale ainsi qu'à l'accueil, l'entretien et la surveillance de la plage, madame Vicky-Ann Fortin sauveteur.

La directrice générale et greffière-trésorière informe le conseil que l'employé qui occupera la double-fonction voirie et plage sera sous la responsabilité du directeur des travaux publics.

5.3 Autorisation - Signature d'une entente avec la CNESST pour la constitution d'une Mutuelle de prévention

104-2023 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lucien Dionne
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que les administrateurs en ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2023 soit acceptée telle que rédigée, et que la Fédération québécoise des municipalités soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la Municipalité.

5.4 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 158 700 \$ qui sera réalisé le 13 juin 2023

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Mont-Carmel souhaite emprunter par billets pour un montant total de 158 700 \$ qui sera réalisé le 13 juin 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
226-2011-1	89 700 \$
226-2011-1	69 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 226-2011-1, la Municipalité de Mont-Carmel souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

105-2023 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lucien Dionne
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 13 juin 2023;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 juin et le 13 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la greffière-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	12 900 \$	
2025.	13 600 \$	
2026.	14 000 \$	
2027.	14 900 \$	
2028.	15 400 \$	(à payer en 2028)
2028.	87 900 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 226-2011-1 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 juin 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

5.5 Adjudication du contrat au soumissionnaire et emprunt par billet réalisé en vertu du règlement d'emprunt 226-2011.1

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	6 juin 2023	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h		
Échéance moyenne :	4 ans et 2 mois		
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec		
Date d'émission :	13 juin 2023		
Montant :	158 700 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont Carmel a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 juin 2023, au montant de 158 700 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

12 900 \$	5,25000 %	2024
13 600 \$	5,00000 %	2025
14 000 \$	4,75000 %	2026
14 900 \$	4,75000 %	2027
103 300 \$	4,70000 %	2028

Prix : 98,04800 Coût réel : 5,26859 %

2 CAISSE DESJARDINS CENTRE EST DU KAMOURASKA

12 900 \$	5,41000 %	2024
13 600 \$	5,41000 %	2025
14 000 \$	5,41000 %	2026
14 900 \$	5,41000 %	2027
103 300 \$	5,41000 %	2028

Prix : 100,00000 Coût réel : 5,41000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

106-2023 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lucien Dionne
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Mont-Carmel accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 13 juin 2023 au montant de 158 700 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 226 2011 1. Ces billets sont émis au prix de 98,04800 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

5.6 Adoption du budget SHQ 2023

Considérant le correspondance reçue de l'Office d'habitation du Kamouraska-Est;

107-2023 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lucien Dionne
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'adopter le budget révisé 2023 de la SHQ daté du 11 avril 2023.

5.7 Nomination – Directrice de la Maison du Haut-Pays

ATTENDU QUE devant la baisse de la pratique religieuse et en raison de difficultés financières de la Fabrique de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, la vocation de l'église a été repensée;

ATTENDU QUE plusieurs consultations publiques et sondages ont été effectués auprès des résidents de Mont-Carmel en 2011, 2015 et 2018, ceci afin de connaître leurs opinions et leurs suggestions concernant la reconversion de l'église et que les consultations ont été effectuées à l'initiative du « Comité de l'avenir de l'église » devenu subséquemment « le Comité de la salle multifonctionnelle »;

ATTENDU QUE la Corporation de développement de Mont-Carmel, un organisme à but non lucratif, a financé une étude qui visait l'évaluation de la faisabilité technique et de la rentabilité financière et sociale d'un projet de reconversion de l'église de Mont-Carmel en salle multifonctionnelle;

ATTENDU QUE cette étude constitue les biens livrables de l'intervention d'un consultant externe et qu'elle met en lumière les activités économiques à développer, leur faisabilité technique et la rentabilité financière et sociale du projet et de ses composantes;

ATTENDU QUE le rapport final de cette intervention aura permis aux membres du Comité de la salle multifonctionnelle et aux intervenants de prendre des décisions éclairées sur la poursuite des actions pour transformer l'église en salle multifonctionnelle et que des modes possibles de financements à la réalisation du projet et un montage financier sont suggérés;

ATTENDU QUE la municipalité de Mont-Carmel a financée les services de professionnels en mécanique et en électricité du bâtiment ainsi que les services d'un architecte retenus par Comité de la salle multifonctionnelle afin de dresser une estimation des coûts et les plans préliminaires de la transformation du bâtiment église en salle multifonctionnelle;

ATTENDU QUE le Comité de la salle multifonctionnelle a retenu les services d'un entrepreneur afin de dresser une estimation des coûts liés à la démolition du bâtiment

église afin de présenter un dossier alliant la continuité et/ou la fin du projet de salle multifonctionnelle;

ATTENDU UNE entente de principe des sept (7) municipalités du Haut-Pays pour que le bâtiment église porte le nom de Place du Haut-Pays ou Maison du Haut-Pays;

ATTENDU QUE la conclusion du Comité de la salle multifonctionnelle fut effectivement de retenir la proposition d'une salle multifonctionnelle dont la promotion du projet est maintenant sous la responsabilité de la municipalité de Mont-Carmel et qu'il est entendu que le Comité demeure en place pour soutenir les étapes à venir du projet;

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Carmel par voie de résolution a déclaré à la Fabrique de Notre-Dame-du-Mont-Carmel son intention d'acquérir l'église, le presbytère, le garage adjacent et leur terrain;

ATTENDU QUE la Fabrique de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, en accord avec le diocèse de Sainte-Anne-de-La-Pocatière, entend céder l'église, le presbytère, le garage adjacent et leur terrain à la municipalité de Mont-Carmel afin que l'église soit utilisée à des fins communautaires;

ATTENDU QUE le conseil municipal a annoncé publiquement le 3 décembre 2022 qu'une, ressource serait embauchée pour la mise en œuvre du projet de salle multifonctionnelle;

En conséquence;

108-2023 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ghislain Dionne
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil municipal nomme madame Émie Vaillancourt, directrice de la Maison du Haut-Pays;

QUE le conseil municipal autorise le maire ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents inhérents à l'ensemble de ce dossier.

6. Législation

6.1 Nomination d'une personne responsable de la vérification des antécédents judiciaires des employés du Camp de jour

ATTENDU QUE dorénavant les employés municipaux en lien avec les enfants devront avoir une vérification des antécédents judiciaires ;

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec demande que les vérifications soient faites par une personne autorisée par la Municipalité ;

109-2023 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Réjeanne Raymond Roussel
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le Conseil mandate la directrice-générale, greffière-trésorière comme personne responsable des vérifications des antécédents judiciaires des employés du Camp de jour.

7. Nouvelles affaires

7.1 Adoption de la Charte de bienveillance du Kamouraska

Attendu que la maltraitance des personnes âgées est présente sur notre territoire comme ailleurs;

Attendu que la pandémie a amplifié la maltraitance chez les personnes âgées, encore plus auprès des personnes vulnérables et isolées;

Attendu que la Journée mondiale de lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées rappelle à la population que ce phénomène existe et vise à encourager le signalement de toute personne témoin d'une situation de maltraitance. Le silence et l'inaction contribuent au maintien de la maltraitance;

Attendu que la Table de concertation des aînés du Kamouraska avait à cœur le besoin d'outiller les organismes et instances locales sur cette problématique;

Attendu que le gouvernement québécois définit la bienveillance comme « la bienveillance vise le bien-être, le respect de la dignité, l'épanouissement, l'estime de soi, l'inclusion et la sécurité de la personne. Elle s'exprime par des attentions, des attitudes, des actions et des pratiques respectueuses des valeurs, de la culture, des croyances, du parcours de vie, de la singularité et des droits et libertés de la personne âgée » ;

En conséquence,

110-2023 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Mélanie Lévesque
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que, tel que présenté, le conseil municipal de Mont-Carmel adopte la Charte de bienveillance de la Table de concertation des aînés;

Que la municipalité de Mont-Carmel souligne publiquement la Journée mondiale de lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées du 15 juin en portant le symbolique ruban mauve.

7.2 Tour de table des membres du conseil

7.3 Motion de félicitations

ATTENDU QUE monsieur Clément Massé, fier défenseur, habile plaideur et fervent passionné a su encourager la participation de chacun à la création du « Comité de l'avenir de l'église » devenu par la suite « le Comité de la salle multifonctionnelle » et qu'il a su donner valeur aux positions des gens tout en sachant utiliser les forces de chacun;

ATTENDU QUE le travail incommensurablement précieux et l'implication bénévole indéfectible de monsieur Clément Massé pendant plus d'une décennie témoignent de son affection et de son attachement envers la population de Mont-Carmel;

ATTENDU QUE monsieur Clément Massé, a récemment annoncé qu'il quitte la présidence du Comité et qu'il assurera la transition des dossiers du projet de la salle multifonctionnelle;

EN CONSÉQUENCE,

111-2023 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ghislain Dionne
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QU'une motion de félicitations soit adressée à l'endroit de monsieur Clément Massé, président du Comité de la salle multifonctionnelle, pour l'ensemble du travail accompli quant au projet de la salle multifonctionnelle;

QUE le conseil municipal exprime sa profonde gratitude à monsieur Clément Massé.

7.4 Appui au projet de commémorations des 50 ans des Opérations Dignité et hommage aux familles expropriées et aux villages fermés par le Plan de l'Est dans les années 70

Considérant que le Centre de mise en valeur des Opérations Dignité a déposé une demande au Ministère de la Culture et des communications du Québec dans le cadre de son programme de commémorations pour souligner les 50 ans des Opérations Dignité et pour rendre hommage aux familles expropriées et aux villages disparus de l'Est-du-Québec suite au « Plan de l'Est »;

Considérant que l'importance de rendre un hommage aux milliers de familles expropriées et aux 30 villages fermés de l'Est-du-Québec dans le cadre du « Plan de l'Est » au début des années 70;

Considérant l'importance des Opérations Dignité pour la sauvegarde et pour la prise en main du développement des communautés rurales de l'Est-du-Québec;

Considérant que le Centre de mise en valeur des Opérations Dignité souhaite avoir l'appui des organisations partenaires des communautés rurales de l'Est-du-Québec;

112-2023 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée-Ann Dumais
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil municipal de Mont-Carmel appui le projet de commémorations des 50 ans des Opérations Dignité et l'hommage aux familles expropriées et villages fermés de l'Est-du-Québec, dans le cadre du Plan de l'Est (BAEQ/ODEQ/OPDQ)

QUE le conseil municipal de Mont-Carmel autorise un don de 100\$ pour la tenue de l'évènement, remboursable si annulation.

AJOUT **7.5 Budget supplémentaire – Consultation publique Politique de la famille et des aînés**

113-2023 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Mélanie Lévesque
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil municipal autorise un budget supplémentaire de 1000\$ pour la consultation publique de la Politique de la famille et des aînés;

Que ce budget supplémentaire soit décaissé à même le surplus accumulé non-affecté.

8. Sécurité publique

8.1 Nomination - Représentant substitut au conseil d'administration de la Régie Kam-Ouest

Considérant qu'il faille signifier par résolution les membres représentant la municipalité;

114-2023 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ghislain Dionne
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil nomme monsieur le conseiller Lucien Dionne à titre de représentant substitut de la municipalité au conseil d'administration de la Régie intermunicipale en sécurité incendie du Kamouraska-Ouest.

9. Dépôt de document

-Lecture et dépôt du Rapport du maire portant sur la situation financière – faits saillants 2022

-Lettre de démission de madame Josée-Ann Dumais à titre de présidente du Comité des Loisirs de Mont-Carmel

10. Période de questions

La période de question a eu lieu, mais n'a nécessité aucune décision de la part du conseil.

11. Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

115-2023 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ghislain Dionne
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE LEVER la séance à 20h16.

Pierre Saillant, maire

Maryse Lizotte directrice générale
Greffière-trésorière

Je, Pierre Saillant, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Initiales du maire